

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9	10

Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à MORDELET Charles-Antoine),

Absents excusés non représentés : GARRON Patrice

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

21/11/2022

Objet de la délibération

Délibération n°37/2022 : **ENEDIS : CONVENTION DE TRAVAUX ET DROIT DE SERVITUDES POUR ACCEDER AUX OUVRAGES ELECTRIQUES SUR LA PARCELLE I 361**

Monsieur le Maire expose qu'ENEDIS, concessionnaire des ouvrages de distribution d'électricité, a mandaté le bureau d'études DELTA ETUDES 13 pour réaliser l'étude technique portant sur l'implantation d'un poste de transformation de distribution publique afin de renforcer le réseau. Cette étude porte sur la parcelle communale cadastrée section I n°361.

Le bureau d'études propose de conclure une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels, sur la parcelle appartenant au domaine privé communal. Ce nouveau poste bénéficiera non seulement au futur lotissement dit de Champerlan mais aussi contribuera à la sécurisation du réseau sur le village.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels à conclure avec ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

